



PREMIER MINISTRE

Paris, le - 2 AVR. 2013

Le Premier ministre

à

Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les Préfets

Objet : Instruction relative à l'interprétation facilitatrice des normes.

À l'exception des normes touchant à la sécurité, il vous est désormais demandé de veiller personnellement à ce que vos services utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées par les textes et en délivrent une interprétation facilitatrice pour simplifier et accélérer la mise en œuvre des projets publics ou privés.

Jean-Marc AYRAULT

